

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° I-2713

présenté par
M. Giraud

ARTICLE 5

Après l'alinéa 73, insérer l'alinéa suivant :

« 1.2.3.2 *bis* À l'article 1607 *ter*, le mot : « cinquième » est remplacé par le mots :« sixième » ; ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.